



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification de la substance et de l'entreprise

CIP 100

Nettoyant alcalin pour procédés et recherche

Produit n° 1D10

Fiche signalétique n° 1D10

Préparé par : M. Ebers

asksteris_msds@steris.com

Date de création : 1^{er} décembre 2001 Date de révision : 04 mai 2010 Date de revue : 04 mai 2010

STERIS Corporation, P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis
N° de téléphone d'urgence : 1-314-535-1395 (STERIS) ; 1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Numéro de téléphone pour renseignements : 1-800-444-9009 (Service clientèle, produits scientifiques)

STERIS Limited, STERIS House, Jays Close, Viabes, Basingstoke, Hampshire, RG22 4AX, Royaume-Uni
N° de téléphone d'urgence : +44 (0) 1895 622639
N° de téléphone d'information technique et de renseignements sur les produits : +44 (0) 1256 840400

2. Identification des dangers : Corrosif pour les yeux, la peau, la bouche, la gorge et l'estomac. Les brouillards de pulvérisation peuvent être extrêmement irritants pour les muqueuses et les voies respiratoires supérieures.

3. Composition et informations sur les ingrédients

Composant(s) dangereux	% en poids.	N° CAS	N° UE	Symbol e	Mention s de risque	DL ₅₀ par voie orale	CL ₅₀
Hydroxyde de potassium	10 - 30	1310-58-3	215-181-3	C	R35	365 mg/kg (chez le rat)	N.D.
EDTA tétrasodique	1 - 5	64-02-8	200-573-9	[Xi]	[R36/38]	> 2 000 mg/kg (chez le rat)	N.D.

4. Premiers soins

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Inhalation : Mettre le patient au grand air. S'il ne respire pas, procéder à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Consulter un médecin. Ne rien faire avaler au patient s'il est inconscient. En revanche, lui faire avaler une grande quantité de lait ou d'eau s'il est conscient.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Conditions d'inflammabilité/Point d'éclair/Température d'auto-ignition : Ininflammable.

Seuil d'inflammabilité maximal : S.O. **Seuil d'inflammabilité minimal :** S.O.

Dangers particuliers : Peut réagir avec les métaux mous pour produire de l'hydrogène gazeux inflammable.

Données d'explosivité : N.D. **Agents d'extinction :** Utiliser l'agent qui convient pour la principale source d'incendie.

Procédés particuliers de lutte contre l'incendie : Aucun connu.

Produits de combustion dangereux : CO, CO₂

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel : Assurer une protection individuelle adéquate pendant le nettoyage des déversements. Les déversements doivent être contenus et peuvent être neutralisés prudemment avec une solution d'acide faible ou absorbés avec une substance adaptée, puis placés dans un récipient d'élimination. Rincer les zones contaminées à grande eau et évacuer l'eau de rinçage vers un égout d'eaux sanitaires. Empêcher les eaux de rinçage de pénétrer dans les collecteurs d'eau pluviale et de surface. Respecter la réglementation locale.

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation : Réserve exclusivement à l'usage industriel. Lire l'étiquette avant emploi. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et la bouche. Porter des vêtements de protection appropriés [voir section 8.2]. Laver à fond les mains et les parties exposées de la peau après l'emploi. Laver les vêtements contaminés avant de les

réutiliser.

7.2 Stockage : Conserver le produit dans son récipient d'origine. Conserver hors de portée des enfants.

8. Limites d'exposition et protection individuelle

8.1 Limites d'exposition professionnelle

Hydroxyde de potassium : TLV/VLE (valeur limite d'exposition) de l'ACGIH = 2 mg/m³ (plafond) ; STEL/LECT (limite d'exposition à court terme) HSE EH40 du Royaume-Uni = 2 mg/m³

8.2 Protection individuelle

Protection respiratoire : Lorsqu'il est difficile de mettre en œuvre un système de sécurité intégrée, utiliser un respirateur homologué NIOSH adapté aux conditions.

Protection des yeux : Lunettes de protection contre les agents chimiques et écran facial intégral.

Gants de protection : Caoutchouc.

Autres vêtements ou équipements de protection : Tablier et bottes en caoutchouc.

Contrôles d'ingénierie/Ventilation : Ventilation par captage à la source recommandée pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites établies.

9. Propriétés physiques et chimiques

Solubilité dans l'eau : Totale

Densité : 1,27 environ

État physique/Aspect/Odeur : Liquide limpide paille pâle. Légère odeur chimique.

pH : (solution à 1 %) : 12,3 à 12,8 environ

pH : (concentré) : > 13

Seuil de l'odeur, pression de vapeur, densité de vapeur, taux d'évaporation, point d'ébullition et point de congélation : N.D.

Coefficient de répartition eau/huile : N.D.

10. Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Polymérisation dangereuse : Inexistante.

Substances incompatibles : Acides, métaux mous, oxydants, composés organiques halogénés.

Conditions à éviter/Conditions de réactivité : Aucun connu.

Décomposition ou dérivés dangereux : CO, CO₂

11. Informations toxicologiques

11.1 Exposition aiguë (principales voies d'exposition)

Contact avec les yeux (irritation) : Corrosif. Cause des brûlures. Les brouillards de pulvérisation du produit à la dilution d'emploi sont irritants.

Contact avec la peau (irritation ou sensibilisation) : Peut causer des irritations ou brûlures graves.

Inhalation : Les brouillards du produit sont extrêmement irritants pour les muqueuses et les voies respiratoires supérieures.

Ingestion : Corrosif pour la bouche, la gorge et l'estomac. DL₅₀ par voie orale (chez le rat) = 860 mg/kg.

11.2 Effets d'une exposition prolongée : Aucun connu.

Cancérogénicité : Ce produit et ses ingrédients ne figurent pas dans la liste des carcinogènes de l'IARC, du NTP et de l'OSHA.

Toxicité pour la reproduction/Térogénicité/Mutagénicité/Produits toxicologiquement synergiques : N.D.

12. Informations écologiques

Toxicité aquatique : CL₅₀ (solution à 10 %, chez les têtes-de-boule) > 750 mg/l

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données soutenant cette affirmation sont mises à la disposition des autorités compétentes des États membres à leur demande directe ou à la demande du fabricant de détergents.

13. Considérations relatives à l'élimination : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés et caniveaux avec le produit ou les récipients usagés. Les récipients vides doivent être rincés à fond et jetés dans un conteneur de déchets approprié. [Les récipients peuvent être envoyés au recyclage.] Les récipients vides ne doivent pas être utilisés à d'autres fins. Le produit inutilisé peut constituer un déchet dangereux en raison de son pH élevé et de la corrosivité résultante. L'élimination des excédents de produit doit s'effectuer conformément à la réglementation locale ou nationale. Ce produit peut être rincé à grande eau et évacué vers un égout d'eaux sanitaires lorsque les réglementations locales et nationales le permettent. Pour tout complément d'information, contacter les autorités locales en matière de conservation des eaux et de protection de l'environnement.

CIP 100

Nettoyant alcalin pour procédés et recherche

Produit n° 1D10

Fiche signalétique n° 1D10

CLASSES DE RISQUE NFPA 704 :

SANTÉ :	3
INCENDIE :	0
RÉACTIVITÉ :	1

Préparé par : M. Ebers

asksteris_msd@steris.com

Date de création : 1^{er} décembre 2001 Date de révision : 04 mai 2010 Date de revue : 04 mai 2010

STERIS Corporation, P. O. Box 147, St. Louis, MO 63166, États-Unis

N° de téléphone d'urgence : 1-314-535-1395 (STERIS) ; 1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Numéro de téléphone pour renseignements : 1-800-444-9009 (Service clientèle, produits scientifiques)

STERIS Limited, STERIS House, Jays Close, Viables, Basingstoke, Hampshire, RG22 4AX, Royaume-Uni

N° de téléphone d'urgence : +44 (0) 1895 622639

N° de téléphone d'information technique et de renseignements sur les produits : +44 (0) 1256 840400

14. Transport

Transport terrestre : Solution d'hydroxyde de potassium, 8, corrosif, UN 1814, PG II

Route et rail : Classe ADR/RID : UN 1814, solution d'hydroxyde de potassium, 8, 42(b) ADR

Transport maritime : Classification IMDG : Solution d'hydroxyde de potassium, 8, corrosif, UN 1814, PG II

Transport aérien : Classe OACI/IATA : Solution d'hydroxyde de potassium, 8, corrosif, UN 1814, PG II ;
(emballage de 4 x 3,8 l (1 gal) non autorisé pour le transport aérien)

15. Informations réglementaires

Classement CEE : Cette préparation est classée dangereuse par le Règlement sur les substances chimiques du Royaume-Uni (Information sur les risques et sur l'emballage aux fins de la mise sur le marché). Ces réglementations mettent en oeuvre un nombre de Directives européennes dont la Directive relative aux substances dangereuses (67/548/CEE et amendements), la Directive relative aux préparations dangereuses (1999/45/CEE et amendements) et la Directive relative aux fiches de données de sécurité (91/155/CEE et amendement).

Classement CEE : CORROSIF, NOCIF **Symbole de danger :** C, X_n

Mentions de risque : R35 : Provoque des brûlures graves. R22 : Nocif en cas d'ingestion.

Mentions de sécurité : S2 : Conserver hors de portée des enfants. S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux. S26 : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau et consulter un médecin. S36/37/39 : Porter des vêtements de protection, des gants et un dispositif de protection des yeux et du visage. S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Classement SIMDUT : E – Substance corrosive

Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). La fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

16. Autres informations : Les renseignements contenus dans cette fiche ne constituent pas une spécification et ne garantissent pas des propriétés particulières. Ces renseignements visent à donner une connaissance générale des aspects d'hygiène et de sécurité de ce produit, fondée sur notre expérience actuelle de sa manipulation, de son stockage et de son utilisation. Ils ne s'appliquent pas aux utilisations inhabituelles, contraires aux normes ou non conformes aux instructions et recommandations fournies.

S.O. - Sans objet

N.D. - Non déterminé